



Paris, le 15 février 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Vers plus d'équité dans la compensation du handicap, Marisol TOURAINE et Ségolène NEUVILLE annoncent le lancement de la concertation et des travaux**

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République à l'occasion de la dernière Conférence nationale du handicap, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, lanceront, dans les prochains jours, la concertation et les travaux relatifs à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Un groupe de travail et de concertation associant les associations représentatives des personnes handicapées, membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), permettra de faire des propositions visant une meilleure équité dans l'attribution de la PCH. Ce groupe abordera notamment :

- l'aide à la parentalité, la possibilité d'ouvrir la PCH au-delà de 75 ans, la mise en commun de la PCH en mutualisant cette aide entre plusieurs personnes lorsque les besoins sont similaires ;
- la mise en place d'un recours subrogatoire, recommandé par l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'Administration en 2011 (IGA) ;

Les premières conclusions de ce groupe de travail et de concertation sont attendues pour septembre 2016.

#### **Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)  
Cabinet de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 50 35 - [cab-phe-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-phe-presse@sante.gouv.fr)